



Le leader du mouvement pour la renaissance du Cameroun, le professeur Maurice Kamto, a été interrogé par la police judiciaire dans l'après-midi du mercredi 30 janvier, selon une information relayée par le média RFI.

Deux jours après son interpellation au domicile de son conseiller, **Albert Nzongang**, à Douala, l'ancien candidat à la présidentielle détenu à Yaoundé, **Maurice Kamto**, a été notifié des charges qui sont retenues contre lui.

Celles-ci sont particulièrement lourdes : **rébellion en groupe, hostilité contre la patrie, trouble à l'ordre public et insurrection.**

L'Etat camerounais lui reproche à l'ancien candidat à la présidentielle l'appel à manifester lancé à ses militants, ce que Maurice Kamto appelle les « marches de résistance » pour dénoncer de nouveau le résultat de la présidentielle d'octobre dernier.

Les autorités accusent également des militants de son parti, le Mouvement pour la renaissance du Cameroun, le MRC, d'être responsables des actes de vandalisme contre les ambassades du Cameroun à Paris et Berlin, samedi dernier. Notamment d'avoir détruit des symboles de l'Etat.

En fait, la police judiciaire avait déjà tenté d'interroger Maurice Kamto mardi, mais l'opposant

avait refusé de répondre en l'absence de ses avocats. Ces derniers ont finalement pu avoir accès à lui ce mercredi matin et l'accompagner pour l'interrogatoire dans l'après-midi.

Cette audition avait lieu dans le cadre de l'enquête préliminaire et la garde à vue peut être prolongée jusqu'à vendredi soir. A ce moment-là, Maurice Kamto devra soit être libéré, soit présenté à un juge et formellement inculpé.

Mais selon Emmanuel Simh, le vice-président du MRC, sa garde à vue ne lui a toujours pas été notifiée, ce qui pose à ses yeux un vrai problème juridique. **« En droit camerounais, normalement, quand une personne est arrêtée, elle doit être notifiée de sa garde à vue dès la première seconde de son arrivée dans l'unité de police ou de gendarmerie. Dans le cas de Maurice Kamto, il ne lui a été notifié depuis lundi soir aucun bon de garde à vue. Jusqu'à cet après-midi, après son audition, il n'y a avait toujours pas de garde à vue de notifiée. Dès lors, cette garde à vue apparaît comme complètement irrégulière, illégale. Nous attendons que les auditions des autres personnes arrêtées avec lui puissent se terminer et nous envisagerons certainement des mesures de libération immédiate s'il n'est toujours pas notifié à notre client l'instrument juridique sur la base duquel il est gardé à vue. »**

L'économiste **Christian Penda Ekoka**, arrêté en même temps que l'opposant Maurice Kamto, a également été entendu hier en présence d'avocats. Quant à Albert Nzongang, chez qui ils trouvaient lundi soir, il doit être interrogé ce jeudi, tout comme le trésorier du MRC, **Alain Fogué**.

Selon Emmanuel Simh, vice-président du MRC, 217 personnes ont été arrêtées depuis samedi et elles seraient détenues dans des conditions extrêmes. **« Nous avons pu finalement identifier ce mercredi soir les lieux de détention des 217 personnes arrêtées depuis le samedi. Elles sont réparties dans quatre centres de détention différents et la plupart sont gardés dans des conditions absolument intolérables. Il y en a qui dorment à même le sol depuis quatre jours. Ils n'ont pas accès à leurs médicaments, à leur médecin, même pas à des vêtements et même l'alimentation leur est pratiquement refusée. Nous estimons que cela est une violation assez grave. Nous avons saisi les autorités pour essayer de régler cela, et nous espérons que ces conditions seront améliorées très rapidement. »**